## COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

COM(71) 668 final

Bruxelles, le 22 juin 1971

441, 2(3)

Proposition de REGLEMENT (CEE) DU CONSEIL



étendant à d'autres importations l'Annexe au Règlement (CEE) nº. 109/70 du Conseil, du 19 décembre 1969, portant établissement d'un régime commun applicable aux importations de pays à commerce d'état

(présentée par la Commission au Conseil)

## Exposé des motifs

- 1. Le Conseil des Communautés suropéennes, par règlement (CEE) n° 109/70 adopté le 19.12.1969 (1), a approuvé l'établissement d'un régime commun applicable aux importations des pays à commerce d'état.
- 2. Dans son article 2, ce règlement prévoit que le Conseil, statuant sur proposition de la Commission et à la majorité qualifiée, peut décider l'extension de l'annexe à d'autres importations lorsque ce fait ne risque pas d'engendrer une situation telle que l'application des mesures de sauve-garde prévues au Titre IV dudit règlement serait justifiée.
- La Commission a constaté que pour un certain nombre de produits, affectant les secteurs agricole et industriel, tous les Etats membres ont supprimés les restrictions quantitatives à l'égard de la Chine Continentale, de la République populaire de Mongolfe, de la Corée du Nord et du Vietnam du Nord. Elle estime donc qu'il faudrait étendre l'annexe au règlement à ces importations, les conditions prévues par celui-ci étant pleinement remplies. En effet, le régime d'importation est le même dans les six Etats membres de la Communauté absente de restrictions quantitatives et rien n'indique que la situation de marché pourrait nécessiter prochainement l'application de mesures de sauvegarde.
- 4. La Commission propose par conséquent au Conseil d'étendre l'annexe au règlement (CEE) no. 109/70 à ces importations et de les faire bénéficier, d'une façon autonome et à tout moment révocable du principe général de l'absence de toute restriction quantitative au plan communautaire.

#### Cette annexe comprendrait ainsi :

- 637 positions du Tarif douanier commun libérées à l'égard de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie;
- 473 positions du Tarif dopanier commun libérées à l'égard de l'URSS;
- 472 positions du Tarif douanier commun libérées à l'égard de l'Albanie
- 385 positions du Tarif douanier commun libérées à l'égard de la Chine continentale;
- 118 positions du Tarif douanier commun libérées à l'égard de la Corée du Nord, du Vietnem du Nord et de la Mongolia.

<sup>(1)</sup> Jo no. L 19 du 26 janvier 1970

## Cayond des matifa

- 1. Le Conceil des Communautés surpréennes, par réglément (CES) n° 109 70 adopté le 19.12.1969 (1), a approuvé l'établissement d'un régime bonneux applicable sux importations des paye à commerce d'état.
- 2. Dens son article 2, de réglement préveit que le Conseil, statuent sur proposition de la Cammission et à la majorité qualifiée, peut décidet l'extension de l'annexe à d'autres importations loueque ce fait ne risque par d'engendrer une stiuation telle que l'appliantion des mesures de seuve-garde prévuem su Titre IV dudit règlement sonsit justifiée.
- 3. La Commission a constaté que pour un certain numbre de produits, effectant les scoteurs agricule es industriel, tous les diate membres out aupprimée les restrictions quadifictives à l'égard de la Chine Centinentale, de la Rérivique populaire de Mongolie, de la Corée du Nord et du Victnem du Nord. Alle estime donc qu'il faudreit étendre l'éanere ou règlement à ces importations, les opaditions prévues par celui-si étent alleineut remplies. En régimé d'importation est le même dans les eix Mate membres de la Communauté absente de restrictions quantitatives et rien n'indique que la titration de marché pourrait nécessiter prochetueues l'application de matures de sauvegarde.
- 4. Le Commission propose per dénééquent ou Couseil d'étendre l'aunère au réglement (CEE) no. 109/70 à oes importations et de les faire bénéficier, d'une façon autonôme et à rout moment révocable du principe général de l'absence de toute restriction quantitative au plen communantaire.

Cotte annexa temprendrall ainsi :

- 637 positions du Tarif louarier commun libérées à l'égard de la Pologne, de la Pohéobelevaquie, de la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie;
  - 473 posibions du Tarif doumnier commun libérées à l'égard de l'URSS;
  - 472 positione du Tarif douanier commun libérées à l'égard de l'Albanie
  - 365 poutitions du Tarif douanier commun libérées à l'égard de la Chine continentale;
- 112 politicus du Terif doueclus commun libérées à l'égard de le Corée du Bord, du Vietnes de Bord et de le Mangolie.

<sup>(1) 20</sup> no. L 19 de 26 jeurter 1970

## Proposition de REGLEMENT (CEE) DU CONSEIL

étendant à d'autres importations l'Annexe au Règlement (CEE) no. 109/70 du Conseil, du 19 décembre 1969, portant établissement d'un régime commun applicable aux importations de pays à commerce d'état.

LE CONSEIL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES.

Vu le Traité instituant la Communauté économique européenne

Vu le règlement (CMM) no. 109/70 du Conseil, du 19.12.1969 (1), portant établissement d'un régime commun applicable aux importations des pays à commerce d'état et notamment son article 2,

Vu la proposition de la Commission,

Considérant que, pour un certain nombre de produits, les restrictions quantitatives sont supprimées par tous les Etats membres-à l'égard de la République populaire de Chine, de la République populaire de Mongolie, de la Corée du Nord et du Vietnam du Nord;

Considérant que l'extension de l'annexe au règlement (CEE) no. 109/70 aux importations dans la Communauté do ces produits de ces pays ne risque pas d'engendrer une situation telle que l'application des mesures de sauvegarde prévues au Titre IV dudit règlement serait justifiée;

Considérant que l'annexe au règlement (CEE) no. 109/70 peut être étendu aux importations en cause;

Considérant que cette extension est autonome et que les dispositions du règlement en permettent la révocation éventuelle,

A ARRETE LE PRESENT REGLEMENT :

<sup>(1)</sup> JO no. L 19 du 26 janvier 1970

### Article 1

L'annexe au règlement (CEE) no. 109/70 est étendue aux importations, dans la Communauté, des produits repris en annexe au présent règlement des pays tiers signalés par un astérisque.

## Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au Journal Officiel des Communautés européennes.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tous les Btats membres.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil,

Le Présidont,

Annexe

1.

	No du T.D.C.	Produits	Rép. Pop. Chine	Corée Nord Mongolie Vietnam Nord
	marine discontinuity or discontinuity of	CHAPITRE PREMIER :		
		AMIMAUX VIVANTS ET PRODUITS DU REGNE		
		ANIMAL		
		:Animaux vivants		•
	01.02.	Animaux vivants de l'espèce bovine y	*	*
		compris les animaux du genre buffle		
	01.03.	Animaux vivants de l'espèce porcine	*	*
	01.05.	Volailles vivantes de basse-cour	*	*
	01.06.	Autres animaux vivants:	* *	* *
	Chap. 2	Viandes et abats comestibles		
	02.02.	Volailles mortes de basse-cour et leu	rs *	*
		abats comestibles (à l'exclusion des	*	
		foies), frais, réfrigérés ou congelés		
	02.03	Foies de volailles frais, réfrigérés,		
		congelés, salés ou en saumure	*	*
	02.04	Autres viandes et abats comestibles,		
	<b>02.</b> 0-p	frais, réfrigérés ou congelés	*	*
	02.05	Lard, y compris la graisse de porc et		
	02.07	de volailles non pressée ni fondue, à		·
		l'exclusion du lard contenant des par		
		ties maigres (entrelardé), frais, réfri	- * ** ** **	
		congelés, salés ou en saumure, séchés	ou	*
		fumés.	***	^
		:Poissons, crustacés et mollusques	*	
	03.02.	Poissons simplement salés ou en saum	re,	
		séchés ou fumés:	*	*
	03.03.	Crustacés et mollusques, y compris les		
		coquillages (même séparés de leur cara		
		ce ou coquille) frais (vivants ou morts	3)	
		refrigérés, congelés, séchés, salés ou e	en	\$ June
		saumure; crustacés non décortiqués, sin	ple-	,
		ment cuits à l'eau	*	*
	Chap. 4	:Lait et produits de la laiterie; oeufs		•
`	- '	d'oiseaux; miel naturel	*	*
	04.02	Lait et crème de lait, conservés, conce	entrés	
	••	ou sucrés	*	*
	04.03	Beurre	5 \star - 1 200	*
	04.04	Fromages et caillebotte	*	*
	04.05.	Oeufs d'oiseaux et jaunes d'oeufs, fra	nie.	0
	U4. UJ.	séchés ou autrement conservés, sucrés		v
		ou non	<b>*</b>	*

No du T.D.C.	•	Rép.Pop. Chine	Corée Nord Mongolie Vietnam Nord
Chap. 5:	Autres Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs	• .	
05.01	Cheveux bruts, même lavés et dégraissés; déchets de cheveux	*	*
05•02	Soies de porc ou de sanglier; poils de blaireau et autres poils pour la brosserie; déchets de ces soies et poils	*	*
05•03	Crins et déchets de crins, même en nappes avec ou sans support en autres matières	*	*
05.04	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux entiers ou en morceaux, autres que ceux de poissons	*	*
05.06	Tendons et nerfs; rognures et autres déchets similaires de peaux non tannées	*	*
05.08	Os et cornillons, bruts, dégraissés ou sim- plement préparés (mais non découpés en forme), acidulés ou bien dégélatinés; poudres et déchets de ces matières	*	*
05•09	Cornes, bois, sabots, ongles, griffes et becs, bruts ou simplement préparés, mais non décou- pés en forme, y compris les déchets et poudres fanons de baleine et d'animaux similaires, bruts ou simplement préparés, mais non décou- pés en forme, y compris les barbes et déchets		*
05.10	Ivoire brut ou simplement préparé, mais non découpé en forme; poudres et déchets	*	*
05.11	Ecaille de tortue (carapaces, feuilles déta- chées) brute ou simplement préparée, mais non découpée en forme; onglons, rognures et déchets	*	*
05.12	Corail et similaires, bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme; poudres et déchets de coquillages vides	*	*
05.13	Eponges naturelles	*	*
05•14	Ambre gris, castoréum, civette et musc; cantharides et bile, même séchées; substan- ces animales utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques, fraîches, réfrigérées, congelées ou autrement conser- vées de façon provisoire	*	*

No du T.D.C.	Produits	Rép.Pop. Chine	Corée Nord Mongolie Vietnam Nord	đ
05;15	Produits d'origine animale, non dénommés ni compris, ailleurs, animaux morts des Chap. l ou 3, impropres à la consommation humaine Section II PRODUITS DU REGNE VEGETAL		w (	
Chap.7:	Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires,			
07.06	Racines de manioc, d'arrow-root et de salep, topinambours, patates douces et autres racines et tuberoules similaires à haute teneur en amidon ou en inuline, même séchés ou débités en morceaux; moëlle du sagoutier	*	*	
Chap. 8:	Fruits comestibles; écorces d'agrumes et de melons	e de la companya de l		
08.02	Agrumes, frais ou secs	* 	on alle <b>+</b> all	٠.,
08.03	Figues, fraîches ou sèches	*	*	
08.05	Fruits à coques (autres que ceux du no 08.01), frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués		*	
03.06	Pommes, poires et coings, frais	.; · *	*	
08.08	Baies fraîches	15 <b>.★</b> 1 87	**************************************	
Chap. 9:	Café, thé, maté et épices	*. '		•
09.02	Thể chiến thiết th		20 <b>*</b> , 30 € 	.) 
09.04	Poivre (du genre "Piper"); piments (du genre "Capsicum" et du genre "Pimenta")	*	**************************************	
09.05	Vanille	*	*	. 1
09.06	Cannelle et fleurs de cannelier	*	*	·
09.07	Girofles (antofles, clous et griffes)	*	<b>*</b> 	
09.03	Noix muscades, macis, amomes et cardamomes	* Description of the second of	*************************************	
09.09	Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi et de genièvre	*	*	
09.10	Thym, laurier, safran; autres épices	*	*	
z.		· •		

No du T.D.C.		Rép.Pop. Chine	Corée Nord Mongolie Vietnam Nord
Chap. 10:	Céréales		
10.01	Froment et méteil	*	*
10.02	Seigle	*	*
10.03	Orge	*	*
10.04	Avoine	*	*
10.05	Mais	*	*
10.06	Riz	*	*
10.07	Sarrasin, millet, alpiste et sorgho; autres céréales	*	*
Chap. 11:	Produits de la Minoterie; malt, amidons et fécules; gluten; inuline		,
11.01	Farines de céréales	*	*
11.02	Gruaux, semoules; grains mondés, perlés, concassés, aplatis (y compris les flocons), à l'exception du riz pelé, glacé, poli ou en brisures; germes de céréales, même en farines	s *	*
11.03	Farines des légumes secs repris au no 07.05	*	*
11.04	Farines des fruits repris au chapitre $\delta$	*	*
11.06	Farines et semoules de sagou, de manioc, d'arrow-root, de salep et d'autres racines et tubercules repris au no 07.06	: * :	*
11.07	Malt, même torréfié	*	*
11.08	Amidons et fécules; inuline	*	*
11.09	Gluten et farine de gluten, même torréfiés	*	, <b>*</b>
Chap. 12	: Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers; plantes industrielles et médicinales; pailles et fourrages	<u>.</u> :	
12.01	Graines et fruits oléagineux, même concassés	*	*
12.02	Farines de graines et de fruits oléagineux, déshuilées, à l'exclusion de la farine de moutarde	non *	©3 , 4 , 7 . <b>*</b>

No. du T.D.C.	Produi <b>t</b> s	Rép.Pop. Chine	Corée Nord Mongolie Vietnam Nord
12.04	Betteraves à sucre (même en cossettes), fraîches, séchées ou en poudre; cannes à sucre	*	· <b>*</b>
12.07	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usage insecticides, parasiticides et similaires, frais ou secs, même coupés, concassés ou pulvérisés	*	*
12.08	Caroubes fraîches ou sèches, même concassées ou pulvérisées, noyaux de fruits et produits végétaux servant principalement à l'alimentation humaine, non dénommés hi compris ailleurs		* .
12.09	Pailles et balles de céréales brutes, même hachées	*	*
Chap. 13:	Matières premières végétales pour la tein- ture ou le tannage; gommes, résines et autres sucs et extraits végétaux		
13.01	Matières premières végétales pour la tein- ture ou le tannage	*	
13.02	Gomme laque, même blanchie; gommes, gommes- résines, résines et baumes naturels	*	*
Chap. 14:	Matières à tresser et à tailler et autres produits d'origine végétale, non dénommés ni compris ailleurs		
14.01	Matières végétales employées principalement en vannerie ou en sparterie (osiers, roseaux bambous, rotins, joncs, raphia, pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintes,		*
14.02	écorces de tilleul et similaires)  Matières végétales employées principalement pour le rembourrage (kapok, crin végétal, crin marin et similaires), même en nappes avec ou sans support en autres matières	*	•
14.03	Matières végétales employées principalement pour la fabrication des balais et des brosse (sorgho, piassava, chiendent, istle et simi- laires), même en torsades ou en faisceaux		*

No. du T.D.C.	Produits	Rép.Pop. Chine	Corée Nord Mongolie Vietnem Nord
14.04	Grains durs, pépins, coques et noix (noix de corozo, de palmier-doum et similaires), à tailler	*	*
	Section III		
	GRAISSES ET HUILES (ANIMALES ET VEGETALES); PRODUITS DE LEUR DISSOCIATION; GRAISSES ALI- MENTAIRES ELABOREES; CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VEGETALE		
Chap. 15:	Graisses et huiles (animales et végétales); produits de leur dissociation; graisses ali- mentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale	*	
15.01	Saindoux et autres graisses de porc pressées ou fondues; graisse de volailles pressée ou fondue	*	*
15.03	Stéarine solaire; eléo-stéarine; huile de saindoux et oléo-margarine non émulsionnée, sans mélange ni aucune préparation	*	*
15.04	Graisses et huiles de poissons et de mammi- fères marins, même raffinées	*	*
15.05	Graisses de suint et substances grasses dérivées, y compris la lanoline	<b>-</b> *	
15.06	Autres graisses et huiles animales (huile de pied de boeuf, graisses d'os, graisses de déchets, etc.	*	
15.07	Huiles végétales fixes, fluides ou concrètes brutes, épurées ou raffinées	<del>7</del>	*
15.08	Huiles animales ou végétales cuites, oxydées déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées eu autrement modifiées		·
15.09	Dégras	*	
15.12	Huiles et graisses animales ou végétales par tiellement ou totalement hydrogénées et huil et graisses animales ou végétales solidifiée ou durcies par tout autre procédé, même raffinées, mais non préparées	es	*
15,13	Margarine, simili-saindoux et autres graisse alimentaires préparées	s *	*

No. du T.D.C.	Produits	Rép.Pop. Chine	Corée Nord Mongolie Vietnam Nord
15.14	Blanc de baleine et d'autres cétacés (spermaceti), brut, pressé ou raffiné, même artificiellement coloré	*	*
15.15	Cires d'abeilles et d'autres insectes, même artificiellement colorées	*	
15.16	Cires végétales, même artificiellement colorées	*	
15.17	Résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales	*	<b>*</b>
	Section IV:		
	PRODUITS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES; BOIS- SONS, LIQUIDES ALCOCLIQUES ET VINAIGRES; TABACS		
Chap. 16	Préparations de viandes, de poissons, de crustacés et de mollusques		
16.01	Saucisses, saucissons et similaires, de viandes, d'abats ou de sang	*	*
16.03	Extraits et jus de viande, en emballages immédiats d'un contenu net	*:	*
16.05	Crustacés et mollusques (ycompris les co- quillages), préparés ou conservés; : Sucres et sucreries		
17.01	Sucres de betterave et de canne, à l'état solide	*	*
17.03	Mélasses, même décolorées	*	*
17.05	Sucres, sirops et mélasses aromatisés ou additionnés de colorants (y compris le sucre vanillé ou vanilliné), à l'exclusion des jus de fruits additionnés de sucre en toutes		ą÷
	proportions	*	*
Chap. 18	: Cacao et ses préparations		
18.01	Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés	*	*
18,02	Coques, pelures, pellicules et déchets de cacao	*	. <b>*</b>

No. du T.D.C.	Produits Ré Chi	p.Pop. ne	Corée Nord Mongolie Vietnam Nord
Chap. 21	Préparations alimentaires diverses		
21.04	Sauces; condiments et assaisonnements	*	*
Chap. 22	Boissons, liquides alcooliques et vinaig	res	
22.03	Bières	*	
22.04	Moûts de raisins partiellement fermenté même mutés autrement qu'à l'alcool	s,	
22.05	Vins de raisins frais; moûts de raisins frais mutés à l'alcool (y compris les mistelles):	*	¥.
22.07	Cidre, poiré, hydromel et autres bois- sons fermentées	*	*
Chap. 23	Résidus et déchets des industries ali- mentaires; aliments préparés pour ani- maux		
23.01	Farines et poudres de viandes et d'a- bats, de poissons, crustacés ou mollus- ques, impropres à l'alimentation humai- ne; cretons	*	*
23.02	Sons, remoulages et autres résidus du criblage, de la mouture et autres trai- tements des grains de céréales et de légumineuses	*	*
23.03	Pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie; drèches de brasserie et de distillerie; résidus d'amidonnerie et résidus simi- laires		*
23.04	Tourteaux, grignons d'olives et autres résidus de l'extraction des huiles végé tales, à l'exclusion des lies ou fèces	*	*
23.05	Lies de vin; tartre brut	*	*
23.06	Produits végétaux de la nature de ceux utilisés pour la nourriture des animaux non dénommés ni compris ailleurs	· • *	*

No. du T.D.C.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Rép. Pop. Chine		Corée Nord Mongolie Vietnam Nord	
23.07	Préparations fourragères mélass ou sucrées, autres préparations genre de celles utilisées dans limentation des animaux	du	*			
Chap.24	:Tabacs	3 m				
24.01	Tabacs bruts ou non fabriqués,d chets et tabac	é *	*			
	Section V		·.			
	PRODUITS MINERAUX					
Chap.25	:Sel; soufre; terres et pierres; plâtres, chaux et ciments					
25.02	Pyrites de fer non grillées	*	* .			
25.03	Soufres de toute espèce, à l'exc sion du soufre sublimé, du soufre précité et du soufre colloïdal		*			
25.09	Terres colorantes, même calcinées ou mélangées entre elles; oxydes fer micacés naturels					
25.10	Phosphates de calcium naturels, phosphates alumino-calciques nat rols, apatite et oraies phosphate		*			
25.11	Sulfate de baryum naturel (baryt carbonate de baryum naturel (wit rite), même calciné, à l'exclusion l'oxyde de baryum	thé-	*			
25.24	Amiante (abeste)	*	*			
25.26	Mica, y compris le mica clivé en lamelles irrégulières (splitting et les déchets de mica		*			

No. du T.D.C.	Produits	Rép.Pop. Chine	Corée Nord Mongolie Vietnam Nord
25.28	Cryolithe et chiolithe naturelles	*	*
25.29	Sulfures d'arsenic naturels	*	*
25•30	Borates naturels bruts et leurs concentrés (calcinés ou non), à l'exclusion des borates extraits des saumures naturelles; acide borique naturel titrant au maximum 85 % de BO3H3 sur produit sec	*	
<i>(</i>	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	÷	
		e Je	
• :			
•			
Chap. 26 :	Minerais métallurgiques, scories et cendres (	1)	
26.01	Minerais métallurgiques, même enrichis; pyrites de fer grillées (cendres de pyrites)	*	* .
	•		
26.02	Scories, laitiers, battitures et autres dé- chets de la fabrication du fer et de l'acier	*	*
ex			
26,03	Cendres et résidus (autres que ceux du no 25.0 contenant du métal ou des composés métalliques		
26.04	Autres scories et cendres, y compris les cendres de varech	*	*
Chap. 27 :	Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; matières bitum neuses; cires minérales	L-	
27.05	Charbon de cornue	*	*
	Section VI		
	PRODUITS DES INDUSTRIES CHIMIQUES ET DES INDUSTRIES CONNEXES		
Chap. 28:	Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux d'éléments radio—actifs, de métaux des terres rares et d'isotopes	•	

<sup>(1)</sup> Les indications relatives au chapitre 26 ne visent pas les produits relevant du Traité CECA.

No. du T.D.C.	Produits	Rép.Pop. Chine	Corée Nord Mongolie Vietnam Nord
r ·	I. Eléments chimiques		
28.02	Soufre sublimé ou précipité; soufre colloïdal	*	*
28.03	Carbone (noir de gaz de pétrole ou "carbon black", noirs d'acétylène, noirs anthracé- niques, autres noirs de fumée, etc.)	*	*
	II. Acides inorganiques et composés oxygé- nés des métalloides		
28.07	Anhydride sulfureux (bioxyde de soufre)	*	1 2.
28.08	Acide sulfurique; oléum	*	
28.09	Acide nitrique (azotique), acides sulfoni- triques	*	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
28.10	Anhydride et acides phosphoriques (méta-, ortho- et pyro-)	*	
28.11	Anhydride arsénieux: anhydride et acide arséniques	*	
28.12	Acide et anhydride boriques	*	
	IV. Bases, exydes, hydroxydes et peroxydes métalliques inorganiques		×
28.16	Ammoniac liquéfié ou en solution (ammoniaque)	. ★.	
28.18	Oxydes, hydroxydes et peroxydes de strontium, de baryum et de magnésium	*	
28.22	Oxydes et hydroxydes de chrome	*	
28.23	Oxydes et hydroxydes de fer (y compris les terres colorantes à base d'oxyde de fer naturel, contenant en poids 70 % et plus de fer combiné, évalué en Fe2O3)	<b>*</b>	
28.24	Oxydes et hydroxydes (hydrates) de cobalt	*	
28.25	Oxydes de titane	. <b>*</b>	
28.26	Oxydes d'étain; oxyde stanneux (oxyde brun) e oxyde stannique (anhydride stannique)	<b>t</b> ∗	

No. du T.D.C.		Rép.Pop. Chine	Corée Nord Mongolie Vietnam Nord
	V. Sels et persels métalliques des acides inorganiques		
28.32	Chlorates et perchlorates	*	
28.34	Iodures et oxyiodures; iodates et perio- dates	*	
28.41	Arsénites et arséniates	*	
28.44	Fulminates, cyanates et thiocyanates	*	
28.48	Autres sels et persels des acides inorganiques à l'exclusion des azotures	7 *	
	VI. Divers		
28.49	Métaux précieux à l'état colloïdal; amalgames de métaux précieux; sels et autres composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, de constitution chimique définie ou non:	*	:
28.51	Isotopes d'éléments chimiques autres que ceux no 28.50; leurs composés inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non		
28,52	Composés inorganiques ou organiques du thorium de l'uranium appauvri en U 235 et des métaux d terres rares, de l'yttrium et du scandium, mêm mélangés entre eux	е	
28.53	Air liquide (y compris l'air liquide dont les gaz rares ont été éliminés); air comprimé	*	
28,58	Autres composés inorganiques, y compris les eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté et les amalgames autres que de métaux précieux	*	
Chap. 29	: Produits chimiques erganiques		
	IV. Ethers-Oxydes, peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, époxydes alpha et béta, acétals et hémi-acétals et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés		
29.10	Acétals, hémi-acétals et acétals et hémi-acé- tals à fonctions oxygénées simples ou complexe et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés	s <b>,</b> *	

No. du T.D.C.	Produits	Rép.Pop. Chine	Corée Nord Mongolie Vietnam Nord
	V. Composés à fonction aldéhyde	. · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
29.12	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés des produits du no 29.11	*	
	VIII. Esters des acides minéraux et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés		
29.18	Esters nitreux et nitriques, et leurs déri- vés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés	**************************************	
29.20	Esters carboniques et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés	*	· ,
	IX. Composés à fonction azotées		
29.29	Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hyd xylamine	ro	
	X. Composés organo-minéraux et composés hétérocycliques	95	
29.32	Composés organo-arséniés	*	
29.33	Composés organo-mercuriques	*	
29.36	Sulfamides	*	
29.37	Sultones et sultames	*	
	XI. Provitamines, vitamines, hormones et enzymes, naturelles ou reproduites par synthèse		
29•39	Hormones, naturelles ou reproduites par synthainsi que leurs dérivés utilisés principaleme comme hormones		
	XII. Hétérosides et alcaloïdes végétaux, natu rels ou reproduits par synthèse, leurs s leurs éthers, leurs esters, et autres dérivés		
29.41	Hétérosides, naturels ou reproduits par syn- thèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés:	*	
	XIII. Autres composés organiques	7.6	
29.45	Autres composés organiques	*	

No. du T.D.C.		Rép.Pop. Chine	Corée Nord Mongolie Vietnam Nord
Chap. 30:	Produits pharmaceutiques		
30.01	Glandes et autres organes à usage opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés; extraits à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions; autres substances animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques non dénommées ni comprises ailleurs	*	
30.02	Sérums d'animaux ou de personnes immunisés; vaccins microbiens, toxines, cultures de micro-organismes (y compris les ferments, mais à l'exclusion des levures) et autres produits similaires	<b>*</b>	
30.05	Autres préparations et articles pharmaceutique	es	
Chap. 31:	Engrais		
31.01	Guano et autres engrais naturels d'origine ani male ou végétale, même mélangés entre eux, mai non élaborés chimiquement		· *
31.04	Engrais minéraux ou chimiques potassiques	*	
Chap. 32:	Extraits tannants et tinctoriaux; tanins et leurs dérivés; matières colorantes, couleurs, peintures, vernis et teintures; mastics; encres		
32.01	Extraits tannants d'origine végétale	*	
32.02	Tanins (acides tanniques), y compris le tanin de noix de galle à l'eau, et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés	*	
32.03	Produits tannants synthétiques, même mélan- gés de produits tannants naturels; confits artificiels pour tannerie (confits enzyma- tiques, pancréatiques, bactériens, etc.)	*	
32.04	Matières colorantes d'origine végétale (y compris les extraits de bois de teinture et d'autres espèces tinctoriales végétales, mais à l'exclusion de l'indigo) et matières colorantes d'origine animale	*	
32.06	Laques colorantes	*	

o. du .D.C.	Produits	Rép-Pop.	Corée Nord Mongolie Vietnam Nord
2,08	Pigments, opacifiants et couleurs préparés, compositions vitrifiables, lustres liquides et préparations similaires, pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie; engobes, fritte de verre et autres verres sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons	*	· •
2.10	Couleurs pour la peinture artistique, l'en- seignement, la peinture des enseignes, couleurs pour modifier les nuances, ou pour l'amusement, en tubes, pots, flacons, godets et présentations similaires, même en pastil- les; ces couleurs en assortiments comportant ou non des pinceaux, estompes, godets ou autres accessoires	*	,
2.11	Siccatifs préparés	*	· į.
2,12	Mastics et enduits, y compris les mastics et ciments de résine	*	
2.13	Encres à écrire ou à dessiner, encres d'im- primerie et autres encres	*	
hap. 33:	Huiles essentielles et résinoides; produits de parfumerie ou de toilette et cosmétiques		\$* 
3.03	Solutions concentrées d'huiles, essentielles dans les graisses, dans les huiles fixes, dans les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération	₹ *	14.
3.05	Eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles, même médicinales	*	N•ja der - E des
3.06	Produits de parfumerie ou de toilette prépa- rés et cosmétiques préparés	*	gradi Gradi
hap. 34 :	Savons, produits organiques tensio-actifs, preparations pour lessives, préparations lubrifiantes, cires artificielles, cires préparées, produits d'entretien, bougies et articles similaires, pâtes à modeler et cires pour l'art dentaire		
4.01	laires, pâtes à modeler et cires pour l'art	g 1420 A	

No. du T.D.C.		Rép.Pop.	Corée Nord Mongolie Vietnam Nord
34.05	Cirages et crèmes pour chaussures, encaus- tiques, brillants pour métaux, pâtes et poudres à récurer et préparations similaires, à l'exclusion des cires préparées du no 34.04	*	. ,
34.07	Pâtes à modeler, y compris celles présentées en assortiment ou pour l'amusement des enfants; compositions du genre de celles dites "cires pour l'art dentaire", présentées en plaquettes, fers à cheval, bâtonnets ou sous des formes similaires		
Chap. 35:	Matières albuminoides et colles		
35.03	Gélatines (y compris celles présentées en feuilles découées de forme carrée ou ractangulaire, même ouvrées en surface ou colorées) et leurs dérivés; colles d'os, de peaux, de nerfs de tendons et similaires et colles de poisson; ichtyocolle solide	<b>,</b> *	
35.04	Peptones et autres matières protéiques et leurs dérivés; poudre de peau, traitée ou non au chrome	*	
35•06	Colles préparées non dénommées ni comprises ailleurs; produits de toute espèce à usage de colles, conditionnés pour la vente au détail comme colles en emballages d'un poids net infé- rieur ou égal à 1 kg	- ½	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Chap. 37:	Produits photographiques et cinématographiques		
37.01	Plaques photographiques et films plans, sensi- bilisés, non impressionnés, en autres matières que le papier, le carton ou le tissu	*	
37.04	Plaques, pellicules et films impressionnés, non développés, négatifs ou positifs	1 *	
37•05	Plaques, pellicules non perforées, et pellicule perforées (autres que les films cinématogra- phiques), impressionnées et développées, néga- tives ou positives	3S *	
37.06	Films cinématographiques, impressionnés et développés, ne comportant que l'enregistrement du son, négatifs ou positifs	*	

No. du T.D.C.	Produits Rép.Pop. Chine	Coréa Nord Mongolia Vietnam Nord
37.07	Autres films cinématographiques impression- nés et développés, muets ou comportant à la fois l'enregistrement de l'image et du son, négatifs ou positifs +	<u>\$</u>
37+08	Produits chimiques pour usages photogra- phiques, y compris les produits pour la pro- duction de la lumière-éclair +	ing the second of the second
Chap. 38	Produits divers des industries chimiques	
38.01	Graphite artificiel et graphite colloidal autre qu'en suspension dans l'huile +	· i
38•02	Noirs d'origine animale (noir d'os, noir d'ivoire, etc.), y compris le noir animal épuisé	The state of the s
38.03	Charbon activés (décolorants, dépolarisants ou absorbants); silices fossiles activées,	
	argiles activées, bauxite activée et autres matières minérales naturelles activées +	
38.04	Eaux ammoniacales et crude ammoniac provenant de l'épuration du gaz d'éclairage +	er en
38.05	Tall oil ("résine liquide") +	•
38.06	Lignosulfites +	
38.07	Essence de tétébenthine; essence de bois de pin ou essence de pin, essence de pape- terie au sulfate et autres solvants terpé- niques provenant de la distillation ou d'autres traitements des bois de conifères; dipentène brut; essence de papeterie au	
	bisulfite; huile de pin at la propertie de la la la company de la compan	
38.08	Colophanes et acides résiniques, et leurs dérivés, autres que les gommes esters du n°39.05; essence de résine et huiles de résine.	
38.09	Goudrons de bois huiles de goudrons de bois (autres que les solvants et diluants compo-	
•	citos du no 38.18); créosote de bois; méthylène et huile d'acétono.  Poix végétales de toutes sortes; poix de brasserié et compositions einitaires à base de	
38.10	Poix végétales de toutes sortes; poix de brasserie et compositions similaires à base de colophanes ou de poix végétales; liants pour noyaux de fonderie, à base de produits résineux naturels	60
	naturels. +	

Corée Nord Mongolie Vietnam Nord

No. du T.D.C.		Produits	Rép.Pop. Chine
38.12		Parements préparés, apprêts préparés et préparations pour le mordançage, du genre de ceux utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'indu- strie du cuir ou des industries simi- laires	
38.13		Compositions pour le décapage des métaux; flux à souder et autres compositions auxiliaires pour le soudage des métaux; pâtes et poudres à souder composées de métal d'apport et d'autres produits; compositions pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes et baguettes de soudage	
38.15		Compositions dites "accélérateurs de vulcanisation"	er en er Gregorie Francisch Herringer
38.16		Milieux de culture préparés pour le déve- loppement des micro-organismes	ing a second of the second of
38.17		Compositions et charges pour appareils extincteurs; grenades et bombes extinctrices	
38.18		Solvants et diluants composites pour vernis ou produits similaires	1000
		Section VII	er patrickt
		MATIERES PLASTIQUES ARTIFICIELLES, ETHERS ET ESTERS DE LA CELLULOSE, RESINES ARTIFICIELLES ET OUVRAGES EN CES MATIERES; CAOUTCHOUC NATUREL OU SYNTHETIQUE, FACTICE POUR CAOUTCHOUC ET OUVRAGES EN CAOUTCHOUC	
Chap.	39 1	Matières plastiques artificielles, éthers et esters de la cellulose, résines arti- ficielles et ouvrages en ces matières	
39.04		Matières albuminoïdes durcies (caséine durcie, gélatine durcie, etc.)	
39•05		Résines naturelles modifiées par fusion (gommes fondues); résines naturelles ou d'acides résiniques (gommes esters); dérivés chimiques du caoutchouc naturel (caoutchouc chloré, chlorhydraté, cyclisé oxydé, etc.)	

No. du T.D.C.	Produits	Rép.Pop. Chine	Corée Nord Mongolie Victnam Nord
39.06	Autres hauts polymères, résines artificielles et matières plastiques artificielles, y compris l'acide alginique, ses selbs et ses esters; linoxyne	` <del>,†</del>	
Chap. 40 :	Caoutchouc naturel ou synthétique, factice pour caoutchouc et ouvrages en caoutchouc chouc  I. Caoutchouc brut		
40.01	Latex de caoutchouc naturel, même additionné de latex de caoutchouc synthétique; latex de caoutchouc naturel prévulcanisé; caoutchouc naturel, balata, gutta-percha et gommes naturelles analogues	+	+
40.04	Déchets et rognures de caoutchouc non durci exclusivement utilisables pour la récupération du caoutchouc; caoutchouc en poudre obtenu à partir de déchets ou de débris de caoutchouc non durci	10a y	
	II. Caoutchouc non vulcanisé		
40.05	Plaques, feuilles et bandes de caoutchouc naturel ou synthétique, non vulcanisé, autres que les feuilles fumées et les feuilles de crôpe des nos 40.01 et 40.02; granulés en caoutchouc naturel ou synthétique, non vulcanisé, additionné, avant ou après coagulation, de noir de carbone (avec ou sans huiles minérales) ou d'anhydride silicique (avec ou sans huiles minérales), sous toutes formes	ntest.	
	IV. Caoutchouc durci (ébonite); ouvra- ges en cette matière		
40.15	Caoutchouc durci (ébonite) en masses, en plaques, en feuilles ou bendes, en bâtons, en profilés ou en tubes; déchets, poudres et débris	+	e Ne est
	Section VIII	· •	
	PEAUX, CUIRS, PELLETERIES ET OUVRAGES EN CES MATIERES; ARTICLES DE BOURRELLERIE ET DE SELLERIE; ARTICLES DE VOYAGE, SACS A MAIN ET CONTENANTS SIMILAIRES; OUVRAGES EN BOYAUX		

EN BOYAUX

No. du T.D.C.	Produits	Rép.Pop. Chine	Coréc Nord Mongolie Vietnam Nord
Chap. 41 :	Peaux et cuirs		
41.01	Peaux brutes (fraîches, salées, séchées, chaulées, picklées), y compris les peaux d'ovins lainées	+ . + .	+
41.09	Rognures et autres déchets de cuir naturel, artificiel ou reconstitué et de peaux, tannés ou parcheminés, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir		
Chap. 43 :	Pelleteries et fourrures; pelleteries factices		
43.01	Pelleteries brutes	+	+
	Section IX :		
	BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS; LIEGE ET OUVRAGES EN LIEGE; OUVRAGES DE SPARTERIE ET DE VANNERIE		
Chap. 44 :	Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	,	
44.10	Bois simplement dégrossis ou arrondis, mais non tournés, non courbés ni autrement tra- vaillés, pour cannes, parapluios, fouets, manches d'outils et similaires	+	
44.11	Bois filés; bois préparés pour allumettes; chevilles en bois pour chaussures	+	
44.12	Laine (paille) de bois; farine de bois	+	
44.14	Bois simplement sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur égale ou inférieure à 5 mm; feuilles de placage et bois pour contreplaqués, de même épaisseur	+	
Chap. 45	Liège et ouvrages en liège		
45•03	Ouvrages en liège naturel	+	
45.04	Liègo aggloméré (avoc ou sans liant) et ouvrages on liège aggloméré	+	

No. du T.D.C.		Rép.Pop. Chine	Corée Nord Mongolie Victnam Nord
Chap. 46	Ouvrages de sparterie et de vannerie		•
46.01	Tresses et articles similaires en matières à tresser, pour tous usages, môme assemblés en bandes	+	
	Section X :		
	MATIERES SERVANT A LA FABRICATION DU PAPIER; PAPIER ET SES APPLICATIONS		
Chap. 48	Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier et en carton		
	I. Papiers et cartons en rouleaux ou en feuilles		
48.02	Papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers à la main)	<u>.</u>	
48.08	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papior	5 <b>+</b> **	•
	II. Papiers et cartons découpés en vuo d'un usage déterminé; ouvrages en papier et carton		er en et et €. E
48.12	Couvre-parquets à supports de papier ou de carton, avec ou sans couche de pâte de linoléum, même découpés	+	
48.13	Papiers pour duplications et reports, découpés à format, même conditionnés en boîtes (papier carbone, stencils complets		
	et similaires)	+	• •
48.17	Cartonnagos do bureau, de magasin et similaires	+	
	Articles de librairie et produits des arts graphiques		A.
49.04	Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée	\ \ \ <b>\</b> \ \ <b>+</b> \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	DT-Y
49 <b>.0</b> 8	Décalcomanies de tous genres	+	· •
	Section XI		
·	MATIERES TEXTILES ET OUVRAGES EN CES MATIERES		

No. du T.D.C.	Produits	Albanie Rép.Pop. Chine	Corée Nord Mongolie Vietnam Nord
Chap. 50 :	Soie, bourre de soie (schappe) et bourrette de soie	:	
50.03	Déchets de soie (y compris les cocons de vers à soie non dévidables et les effilochés); bourre, bourrette et blousses	- <b>-</b>	+
50.08	Poil de Messine (crin de Florence); imitations de catgut préparées à l'aide de fils de sois	+ 11.	
Chap. 53	Laine, poils et crins	* \$	
53•03	Déchets de laine et de poils (fins ou grossiers), à l'oxclusion des effi- lochés	<b>+</b>	. <b>+</b>
CD EA			
Chap. 54	:Lin et ramié		
54.01 54.02	Lin brut oui, teillé ou autrement traité, mais non filé, étoupes et déchets de lin(y compris Ramie brute, décortiquée, dégommée, peig- née ou autrement traitée, mais non filée; étoupes et déchets, de ramie (y compris les effilochés)		ochés)
Chap. 55 :	Coton		<b>.</b>
55.02	Linters de coton	+	4
Chap. 57	Autres fibres textiles végétales; fils de papier et tissus de fils de papier		
57.02	Abaca (chanvre de Manille ou "Musa tex- tilis") brut, en filasse ou travaillé, mais non filé; étoupes et déchets, d'abaca (y compris les effilochés)	* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	+
57.12	Tissus de fils de papior	**************************************	
8			¥

ę.

No. 3.	Albanio	Corée Nord
No. du Produits		Mongolic
The state of the s	Chine	Viotnam Nord

# Section XIII :

OUVRAGES EN PINRRES, PLATRE, CIMENT, AMIANTE, MICA TO MATIERES ANALOGUES; PRODUITS CERAMIQUES; VERRE ET OUVRAGES EN VERRE

The second of th

Chap. 68 : Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiente, mica et matières analogues

No. du T.D.C.	Produits		Rép.Pop. Chine	Corée Nord Mongolie Vietnam Nord
68.14	Carnitures de friction (segments, disques, rondelles, bandes, planches, plaques, rouleaux, etc.) pour freins, pembrayages et pour tous organes de froment, à base d'amiante, d'autres substaces minérales ou de celluloso, même conbinés avec des textiles ou d'autres matières	tte- an-		

## Section XIV :

FERLES FINES, PIERRES GEMMES ET SIMILAIRES, METAUX PRECIEUX, PLAQUES OU DOUBLES DE METAUX IRECIEUX ET OUVRAGES EN CES MATIERES; BIJOU-TERIE DE FANTAISIE; MONNAIES

- Chap. 71 : Porlos fines, pierros gommes et similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières; bijouterie de faintaisie
  - I. Perles fines, pierres gemmes et similaires
- 71.01 Perles fines brutes ou travaillées, non sorties ni montées, même enfilées pour la facilité du transport, mais non assorties
- 71.03 Pierres synthétiques ou reconstituées, brutes, taillées ou autrement travaillées, non serties ni montées, môme enfilées pour la facilité du transport, mais non assorties
- 71.04 Egrisés et poudres de pierres gemmes et de pierres synthétiques
  - II. Métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux, bruts ou mi-ouvrés
- 71.11 Cendres d'orfèvre, débris et déchets de métaux précieux

No. du T.D.C.	Produits	 Rép.Pop. Chine	Coréc Nord Mongolie Vietnam Nors
Chap. 72	* Monnaies		
72.01	Monnaics -Saction XV:	+	AT .
Chap. 73	METAUX COMMUNS ET OUVRAGES EN CES :MONTO, fer et acier (1)		
73.05 73.22	Foudres de fer ou d'acier; fers et acier spengieux (éponge) Réservoirs, foudres, cuves et autres récipients analogues, pour toutes matières, en fonte, fer ou acier, d'une contenance supérieure à 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec rovêtement intérieur ou calorifuge	+	
73•24	Récipients en fer ou en acier pour gaz comprimés ou liquéfiés	4	
73.27	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier	**	
73•28	Treillis d'uno soule pièce, en for ou en acier, exécutés à l'aide d'uno tôle ou d'uno bande incisée et déployée	<b>4</b>	
73.35	Rossorts et lames de ressorts, en fer ou en acier	<b>.</b>	
73•39	Paille de fer ou d'acier; éponges, tor- chons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage et usages ana- logues, en fer ou en acier	+	
Chap. 74	* Cuivre		

<sup>(1)</sup> Les indications rélatives au chapitre 73 ne visent pas le produit relevant du Traité CECA.

No. du T.D.C.		Rép.Pop. Chine	Corée Nord Mongolie Vietnam Nord
74.08	Accessoires de tuyauterie en cuivre (raccords, coudes, joints, manchons, brides, etc.)	<del>1</del>	
74.09	Réservoirs, foudres, cuves et autres récipients analogues, pour toutes matières, en cuivre, d'une contenance supérieure à 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revête-		
	mont intérieur ou calorifuge	+	•
74.11	Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et traillis, en fils de cuivra	+	
74.12	Treillis d'une seule pièce, en cuivre, exécutés à l'aide d'une tôle ou d'une bande incisée et déployée	+	
74-13	Chaînes, chaînettes et lours parties, en cuivre	+	•
74.14	Pointes, clous, crampons appointés, crochets et punaises, en cuivre, ou avec tige en fer ou en acier et têto en cuivre	+	
74.16	Ressorts en cuivre	+	•
74.17	Appareils non électriques de cuisson et de chauffage, des types servant à des usages domestiques, ainsi que leurs par- ties et pièces détachées, en cuivre	. +	
74.18	Articles do ménage, d'hygiène et d'écono- mie domostique et leurs parties, en cuivre	+	•
Chap. 76	a Aluminium		
_	· · ·		
76.08	Constructions, même incomplètes, assemblées ou non, et parties de constructions (hangars, pont et éléments de ponts, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, cadres de portes et fenêtres, balustrades, etc.) en aluminium; tôles, barres, profilés, tubes, etc., en aluminium	•	
	préparés en vue de leur utilisation dans la construction	+	

No. du T.D.C.	Produits	Rép.Pop. Chine	Coréo Nord Mongolie Vietnam Nord
76.09	Réservoirs, foudres, cuves et autres récipients analogues, pour toutes matières, en aluminium, d'une contenance supérieure à 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge		
			V.
76.13	Toiles métalliques, grillages et troillis, en fils d'aluminium	+	
76.14	Troillis d'une seule pièce, en aluminium, exécutés à l'aide d'une tôle cu d'une band incisée et déployée	э <del>1</del>	

- •rap. 62 \* outiliage; articles de coutellerie et couverts de table, en métaux communs
- 82.02 Scies à main montées, lames de scies de toutes sortes (y compris les fraises-sciés et les lames non dentées pour le sciage)

No. du T.D.C.	Produits	Rép.Pop. Chino	Corée Nord Mongolic Vietnam Nord
82.06	Couteaux et lames tranchantes pour machines et pour appareils mécaniques	+	
82.10	Lames et couteaux du no. 82.09	+	
82.11	Rasoirs et leurs lames (y compris les ébauches en bandes); pièces détachées métalliques de rasoirs de sûreté	+	
82.12	Ciscaux à doubles branches et leurs lames	+	
82.13	Autres articles do coutellerie (y com- pris les sécatours, tondeuses, fendoirs, ccuperets, hachoirs de bouchers et d'of- fice et coupe-papier); butils et assorti- ments d'outils de manucures, de pédicures et analogues (y compris les limes à ongles		
82.15	Manches en métaux communs pour articles des nos. 82.09, 82.13 et 82.14	4	
Chap. 83	l Cuvrages divers en métaux communs		
83.03	Coffres-forts, portos et compartiments blindés pour chambres fortes, coffrets et cassettes de sûreté et articles similaire en métaux communs	s, +	
83.04	Classeurs, fichiers, boîtes de classement et de triage, porte-cepies et autre maté- tiel similaire de bureau, en métaux commu à l'exclusion des meubles de bureau du no. 94.03	•	
83.05	Mécanismos pour reliure de feuillets mobi et pour classeurs, pinces à dessin, attac lettres, coins de lettres, trombones, agr onglets de signalisation, garnitures pour registres et autres objets similaires de bureau, en métaux communs	afes,	
83.09	Fermoirs, montures-fermoirs, boucles, boucles-fermoirs, agrafes, crochets, oeil lets et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie et pour toutes confections ou équipements; rivets tubulaire ou à tige fondue, en métaux communs		

No. du T.D.C.	Produits	Rép.Pop. Chine	Corée Ñord Mongolio Vietnam Nord
83.10	Perles métalliques et paillettes métal- liques découpées, en métaux communs	+	
83.12	Cadres métalliques pour photographies, gravures et similaires; miroiterie métallique	+	
83.14	Plaques indicatrices, plaques—enseignes, plaques—réclames, plaques—adresses et autres plaques analogues, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs	<b>+</b>	
83.15	Fils, baguettes, tubes, plaques, pastil- les, électrodes et articles similaires, en métaux communs ou en carbures métal- liques, enrobés ou fourrés de décapants et de fondants, pour soudure ou dépôt de métal ou de carbures métalliques; fils et baguettes en poudres de métaux com- muns agglomérées, pour la métallisation par projection	<del>- </del> 1	
	Section XVI : MACHINES ET APPAREILS; MATERIEL ELECTRIQU	Œ	
Chap. 84	Chaudières, machines, appareils et engins mécaniques		
84.01	Génératours de vapour d'eau ou d'autres vapours (chaudières à vapour)	+	
84.02	Appareils auxiliaires pour générateurs de vapeur d'eau ou d'autres vapeurs (économi sours, surchauffeurs, accumulateurs de vapeur, appareils de ramonage, de récupération des gaz, etc.); condenseurs pour machines à vapeur	tion .	
84.03	Gazogènes et générateurs de gaz à l'eau ou do gaz à l'air, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène (par voie humide) et générateurs similaires, avec ou sans leurs épurateurs	+	
84.04	Locomobilos (à l'exclusion des tracteurs du no. 87.01) et machines demi-fixes, à vapeur	· <b>+</b>	
84.05	Machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs séparées de leurs chaudières	3, +	t •3.

No. du T.D.C.	Produits	Rép.Pop. Chino	Coréo Nord Mongolio Vietnam Nord
84.07	Poues hydrauliques, turbines et autres machines motrices hydrauliques	+	
84.09	Fouleaux compresseurs à propulsion méca- nique	+	
84.10	Pompes, moto-pompes et turbo-pompes pour liquides, y compris les pompes non mécaniques et les pompes distributrices comportant un dispositif mesureur; élévateurs à liquides (à chapelet, à godets, à bandes souples, etc.)	4	
84.12	Groupes pour le conditionnement de l'air comprenant, réunis en un seul corps, un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité	# 1	
84.13	Brulaurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles liquides (pulvérisateurs), à combustibles solides pulvérisés ou à gaz foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires		
84.14	Fours industriels ou de laboratoires, à l'exclusion des fours électriques du no. 85.11	+	e e e e e e e e e e e e e e e e e e e
84.15	Matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre	+	
84.17	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation, le refroidissement, etc., à l'exclusion des appareils domestiques; chauffe-eau et chauffe-bains non électriques	,	
84.18	Centrifugeuses et essoreuses centrifuges; appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz	on +	

No. du T.D.C.	Produits	Rép.Pop. Chine	Corée Nord Mongolie Vietnam Nord
84.19	Machines et appareils servant à not- toyer ou à sécher les bouteilles et autres récipients; à remplir, fermer, étiqueter ou capsuler les bouteilles; boîtes, sacs et autres contenants; à emparqueter ou emballer les marchandises; appareils à gazéfier les boissons; appa- reils à laver la vaisselle	+	
84.20	Appareils et instruments de pesage, y compris les bascules et balances à vérifier les pièces usinées, mais à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 5 cg et moins; poids pour toutes balances	<b>+</b>	
84.21	Appareils mécaniques (même à main) à pro- jèter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs, chargés ou non; pistolets aérographes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur, et appareils à jet similaires		
84.24	Machines, appareils et engins agricoles et horticoles pour la préparation et le travail du sol et pour la culture, y compris les rouleaux pour pelouses et terrains de sports	+	\$ * * <u>*</u>
84.26	Machines à traire et autres machines et appareils de laiterie	+	
84.27	Pressoirs, fouloirs et autres appareils de vinification, de ciderie et similaires	4	•
84.28	Autres machines et appareils pour l'agri- culture, l'horticulture, l'aviculture et l'apiculture, y compris les germoirs com- portant des dispositifs mécaniques ou ther- miques et les couveuses et éleveuses pour l'aviculture	·	
84.29	Machines, appareils et engins pour la mino- terie et le traitement des céréales et légumes secs, à l'exclusion des machines, appareils et engins du type fermier	+	



No. du T.D.C.	Produits	Rép.Pop.	Coréo Nord Mongolie Vietnam Nord
84.30	Machines et appareils, non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent Chapitre, pour les industries de la boulangerie, de la pâtisserie, de la biscuiterie, des pâtes alimentaires, de la confiserie, de la chocolaterie, de la sucrerie, de la brasserie et pour le travail des viandes, poissons, légumes et fruits à des fins alimentaires	+	
84.31	Machines et appareils pour la fabrication de la pâte cellulosique (pâte à papier) et pour la fabrication et le finissage du papier et du carten	+	
84.32	Machines et appareils pour le brochage et la reliure, y compris les machines à cou- dre les feuillets	+	
84.33	Autres machines et appareils pour le tra- vail de la pâte à papier, du papier et du carton, y compris les coupeuses de tout genre	<b>+</b>	
84.34	Machines à fondre et à composer les aractères; machines, appareils et matériel do clicherie, de stéréotypie et similaires; caractères d'imprimerie, clichés, planches cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches et cylindres préparés pour les arts graphiques (planés, grenés, polis, etc.)	•	
84.36	Machines et appareils pour le filage (extrusion) des matières textiles synthé- tiques et artificielles; machines et appa- reils pour la préparation des matières textiles; machines et métiers pour la fila- ture et le retordage des matières textiles machines à bobiner (y compris les canetière mouliner et dévider les matières textiles	3	



No. du T.D.C.	Produits	Rép.Pop. Chine	Coréc Nord Mongolie Vietnam Nord
84.39	Machines et apparails pour la fabrica- tion et le finissage du feutre, en pièce ou en forma, y compris les machines de chapellerie et les formes de chapellerie	+	
84.42	Machines et appareils pour la préparation et le travail des cuirs et peaux et pour la fabrication des chaussures et autres ouvrages en cuir ou en peau, à l'exclusion des machines à coudre du no 84.41	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
84.43	Convertisseurs, poches de coulée, lingo- tières et machines à couler (mouler) pour aciérie, fonderie et métallurgie	· · · <b>· ·</b>	•
84.46	Machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment et d'autres matières minérales similaires, et pour le travail à froid du verre, autres que celles du no. 84.49	+	
84.47	Machines-outils, autres que celles du no. 84.49, pour le travail du bois, du liège, de l'os, de l'ébonite, des matières plastiques artificielles et autres matières dures similaires	+	*
84.49	Outils et machines-outils pneumatiques ou à moteur autre qu'électrique incorporé, pour emploi à la main	<b>4</b>	
84.50	Machines et appareils aux gaz pour le soudage, le coupage et la trempe super- ficielle	+	
84.53	Machines à statistique et similaires à cartes perforées (perforatrices, vérificatrices, tricuses, tabulatrices, multiplicatrices, etc.)	• • • • • •	
84.54	Autres machines et appareils de bureau (duplicateurs hectographiques ou à stencils machines à imprimer les adresses, machines trier, à compter et à encartoucher les pièc de monnaie, appareils à tailler les crayons appareils à perforer et agrafer, etc.	à ces	, •

No. du T.D.C.	Produits	Rép.Pop. Chine	Corés Nord Mongolis Vietnam Nord
84.56	Machines et appareils à trier, cribler, laver, concasser, broyer, mélanger les torres, pierres, minerais et autres matières minérales solides; machines et appareils à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le platre et autres matières minérales en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderie en sable		
84•57	Machines et apparoils pour la fabrication et le travail à chaud du verre et des ouvrages en verre; machines pour l'assemblage des lampes, tubes et valves électriques, électroniques et similaires	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
84.58	Appareils de vente automatiques dont le fonctionnement ne repose pas sur l'adresse ou le hasard, tels que distributeurs automatiques de timbres poste, cigarettes, chocolat, comestibles, etc.		
84.60	Châssis de fonderio, moules et coquilles des types utilisés pour les métaux (autres que les lingotières), les carbures métalliques, le verre, les matières minérales (pâtes céramiques, béton, ciment, etc.), le caoutchouc et les matières plastiques artificielles	+	
84.63	Arbres de transmission, manivelles et vilo- brequins, paliers et coussinets, engrenage et roues de friction, réducteurs, multi- plicateurs et variateurs de vitesse, volan- et poulies (y compris les poulies à moufle embrayages, organes d'accouplement (manchos accouplements élastiques, etc.) et joints d'articulation (de cardan, d'Oldham, etc.)	ts s), ns,	
84.64	Joints métalloplastiques; joux ou assorti- ments de joints de composition différente pour machines, véhicules et tuyauteries, présentés en pochettes, enveloppes ou emba lages analogues	1-+	
84.65	Parties et pièces détachées de machines, d'appareils et d'engins mécaniques, non dé mées ni comprises dans d'autres positions présent Chapitre, ne comportant pas de con ions électriques, de parties isolées élect quement, de bobinages, de contacts ou d'au caractéristiques électriques	du nex- ri-	



Corée Nord Mongolic Vietnam Nord

No. du T.D.C.	Produits	Albanio Rép.Pop Chine
Chap. 85	Machinos et appareils électriques et objets servant à des usages électrotechniques	***************************************
85.02	Electro-aimants; aimants permanents, magnétisés ou non; plateaux, mandrins et autres dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation; accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques; têtes de levage électromagnétiques	+
85.05	Outils et machines-outils électroméca- niques (à moteur incorporé) pour emploi à la main	
85.07	Rasoirs et tondeuses électriques à moteur incorporé	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
85.10	Lampos électriques portatives destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie (à piles, à accumulateurs électromagnétiques, etc.) à l'exclusion des appareils du no. 85.09	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •
85.12	Chauffe-cau, chauffe-bains et thermoplon- geurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux et pour autre usages similaires; appareils électrother- miques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à frisor, chauffe-fers à friser, etc.); fers à repasser électriques; appa- reils électro-thermiques pour usages domes tiques; résistances chauffantes, autres	10 to
85.13	que celles du no. 85.24 Appareils électriques pour la téléphonie et télégraphie par fil, y compriseles appareils télécommunication par courant porteur	la de +
85.14	Microphones et leurs supports, haut-parleurs amplificateurs electriques de basse fréquenc	
85.16	Appareils électriques de signalisation (autros que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle et de commande pour vies ferrées et autres voies de communication, y compris les ports et les aérodromes	
85.17	Appareils électriques de signalisation aco tique ou visuello (sonnerios, sirènes, tab annonciateurs, appareils avertisseurs pour protection contre le vol ou l'incendie, et autres que ceux des nos. 85.09 et 85.16	loaux la



No. du T.D.C.	Produits	Rép. Mine	Fop. Corée Mord Mongolie Victnem Mord
85.19	Appareillage pour la coupure, le sec- tionnement, la protection, le branchement ou la connexion des circuits électriques interrupteurs, commutateurs, relais, coupe- circuits, parafoudres, prises de courant, boîtes de jonction, etc.) résistances non chauffantes, potentiomètres et rhéostats;		
85.27	tableaux de commande ou de distribution Tubes isolateurs et leurs pièces de raccor dement en métaux communs, isolés intérieu- rement		
85.28	Parties et pièces détachées électriques de machines et appareils, non dénommées ni comprises dans d'autres positions du présent Chapitre.		
	Section XVII : MATERIEL DE TRANSPORT		
Chap.86	:Véhicules et matériel pour voies ferrées; appareils de signalisation non électrique pour voies de communication		
86.01	Locomotives et locotracteurs à vapeur; tenders	*	
86.02	Locomotives et locotracteurs électriques (à accumulateurs ou à source extérieure d'énergie)	***	
86.03	Autres locomotives et locotracteurs	*	
86.04	Automotrices (même pour tramways) et draisines à moteur	*	
86.05	Voitures à voyageurs, fourgons à baga- ges, voitures postales, voitures sanitai- res, voitures cellulaires, voitures d'essa et autres voitures spéciales, pour voies ferrées	is *	
86.06	Wagons-ateliers, wagons-grues et autres wagons de service pour voies ferrées; draisines sans moteur	*	
86.07	Magons et wagonnets pour le transport sur rail des marchandises	*	
86.10	Matériel fixe de voies ferrées; appareils mécaniques non électriques de signalisation, de sécurité, de contrôle et de commande pour toutes voies de communication; leurs parties et pièces détachées		



No. di T.D.C.		Produits		Corée Nord Mongolie Victnam Nord
Chap.	87	Voitures automobiles, tracteurs, cyclos et autres véhicules terrestres		a sa e e e e e e e e e e e e e e e e e e
87.11		Fautouils et véhicules similaires avec mécanisme de propulsion (môme à moteur), spécialement construits pour être uti- lisés par les invalides		
87.13	T T	Voituros sans mécanisme de propulsion pour le transport des enfants et des malades; lours parties et pièces détachées	<b>+</b>	
Chap.	89	Navigation maritime et fluviale		
89.03		Bateaux phares, bateaux pompes, bateaux draguours de tous types, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale; docks flottants	<b>4</b>	
89.04		Bateaux à dépecer	+	
89.05		Engins flottants divers, tels que résorvoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées, balises et similaires	+	
		Section XVIII :		
	:	INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPTIQUE, DE PHOTOGRAPHIE ET DE CINEMATOGRAPHIE, DE MESURE, DE VERIFICATION, DE PRECISION; INSTRUMENTS ET APPAREILS MEDICO-CHIRURGICAUX; HOLLOGERIE; INSTRUMENTS DE MUSIQUE; APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION DU SON OU POUR L'ENREGISTREMENT ET LA REPRODUCTIO	R <del>-</del>	

Chap. 90 : Instruments et appareils d'optique, de photographie et de cinématographie, de mesure, de vérification, de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux

IMAGES ET DU SON

ET TELEVISION, PAR PROCEDE MAGNETIQUE, DES

One of the second of the second

No. du T.D.C.	Produits	Rép.Pop. Chine	Corée Nord Mongolie Victnam Nord
90.06	Instruments d'astronomie et de cosmo- graphie, tels que télescopes, lunettes astronomiques, méridiennes, équatoriaux, etc. et leurs bâtis, à l'exclusion des appareils de radio-astronomie	+	
90.10	Appareils et matériel des types utilisés dans les laborateires photographiques ou cinématographiques, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre; appareils de photocopie par contact; bobines pour l'enroulement des films et pellicules; écrans pour projections		
90.11	Microscopes et diffractographes électro- niques et protoniques	12,1 1 1 <b>+</b>	No.
90.15	Balances sensibles à un poids de 5 cg et moins, avec ou sans poids	e de <del>la com</del>	
		*	•
* !			
90.20	Appareils à rayons X, mêmo de radiogra- phie, et appareils utilisant les radia- tions de substances radio-actives, y com- pris les tubes génératours de rayons X, les générateurs de tensions, les pupitres de commande, les écrans, les tables, fau- teuils et supports similaires d'examen ou de traitement	1.4	•• •
90.21	Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration (dans l'enseignement, dans les expesitions, etc.), non susceptibles d'autres emplois	ng na ang sa Ng ang ang sa Ng ang ang ang ang ang ang ang ang ang an	
90.22	Machines et appareils d'essais mécaniques (essais de résistance, de dureté, de trac tion, de compression, d'élasticité, etc.) des matériaux (métaux, bois, textilos, papiers, matières plastiques, etc.)		

No. du T.D.C.	Produits	Rép.Pop. Chine	Coréc Nord Mongolie Victnam Nord
90.25	Instruments of apparoils pour analyses physiques ou chimiques (tels que polarimètres, réfractomètres, spectromètres, analyseurs de gaz ou de fumées); instruments et appareils pour essais de viscosité, de prosité, de dilatation, de tension superficielle et similaires (tels que viscosimètres, porosimètres, dilatomètres) et pour mesures calorimétriques, photométriques ou acoustiques (tels que photomètres — y compris les indicatours de temps de pose — calorimètres); microtomos	<b>.</b>	
90.26	Compteurs de gaz, de liquides et d'élec- tricité, y compris les compteurs de production, de contrôle et d'étalonnage	**************************************	e the
90•27	Autres compteurs (compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres, etc. indicateurs de vitesse et tachymètres autres que ceux du no. 90.14, y compris le tachymètres magnétiques; stroboscopes	.),	
Chap. 91 :	Horlogerie		
91.05	Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes, etc.)	<b>.</b>	
91.06	Appareils munis d'un mouvement d'horloge- rie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de comm tation, etc.)		A. C.
91.08	Autres mouvements d'horlogerie terminés	+	
91.10 Chapl 92 *	Cages ot cabinots d'appareils d'horloge- rio et leurs parties  Instruments de musique; appareils pour l'e registrement et la reproduction du son ou	+ n-	+0 21 3
: :	pour l'enregistrement et la reproduction en télévision, par procédé magnétique, des images et du son; parties et accessoires de ces instruments et appareils	<b>3</b>	

No. du T.D.C.		Rép.Pop.	Coréc Nord Mongolic Victnam Nord
92.12	Supports de son pour les appareils du no. 92.11 ou pour enregistrements analogues; disques, cylindres, cires, bandes, films, fils, etc. préparés pour l'enregistrement ou enregistrés; matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques	+	
	Section XX :		
	MARCHANDISES ET PRODUITS DIVERS, NON DENOMMES NI COMPRIS AILLEURS		
Chap. 94 •	Moubles, mobilier médico-chirurgical; articles de literie et similaires		
94.02	Mobilier médico-chirurgical, tel que : tables d'opération, tables d'examen et similaires, lits à mécanisme pour usages cliniques, etc.; fauteuils de den- tistes et similaires, avec dispositif mécanique d'orientation et d'élèvation; parties de ces objets	<b>*</b>	
Chap. 95 &	Matières à tailler et à mouler, à l'état travaillé (y compris les ouvrages)		**************************************
95.01	Ecaille travaillée (y compris les ouvrages)	+	
95.02	Nacro travaillée (y compris les ouvrages)	+ '	
95.03	Ivoire travaillé (y compris les ouvrages)	+	
95.04	Os travaillé (y compris les ouvrages)	+	
95.06	Matières végétales à tailler (corozo, noix, grains durs, etc.), travaillées (y compris les ouvrages)	+	,
95•07	Ecume de mer et ambre (succin), naturels ou reconstitués, jais et matières minérales similaires du jais, travaillés (y compris les ouvrages)	··· +	
95.08	Ouvrages moulées ou taillés en circ naturelle (animale ou végétale), minérale ou au tificielle, en paraffine, en stéarine, en gommes ou résines naturelles (copal, colophane, etc.), en pâtes à modeler, et autres ouvrages moulés ou taillés, non dénommés na compris ailleurs; gélatine non durcie travalée, autre que celle reprise sous le no. 35.03, et ouvrages en cette matière	, <b>3</b> L	

No. du T.D.C.	Produits	Rép.Fop. Chine	Corée Nord Mongolie Vietnam Nord
		•	
· .			
-		*	
		٠.	
*** ***			- # 1 K
Chap. 97 :	Jouets, joux, artificiels pour divertissements et pour sports		
97.01	Voitures et véhicules à rous pour l'amu- sement des enfants, tels que vélocipèdes, trottinettes, chevaux mécaniques, autos	And the second of the second o	s Political
	à pédales, voitures pour poupées et simi- laires	<b>.</b>	
97.08	Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines, y compris les cirques, ménageries et théâtres ambulants	, <del>+</del> °	
Chap. 98 :	Ouvrages divers		
98.03	Porto-plume, stylographes et porto-minos; porto-crayon et similaires; leurs pièces détachées et accessoires (protège-pointes, agrafes, etc.), à l'exception des articles des nos. 98.04 et 98.05	+	
98.04	Plumes à écrire et pointes pour plumes	+.	
98 <b>.0</b> 6	Ardoises et tableaux pour l'écriture et lo dessin, encadrés ou non	+	•
98 <b>.0</b> 7	Cachets, numéroteurs, composteurs, dateurs timbres et similaires, à main	<b>,</b>	
98.08	Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs similaires, montés ou non sur bobines; tampons encreurs imprégnés ou non, avec ou sans boîte	**************************************	
98 <b>.0</b> 9	Cires à cacheter de bureau ou pour bouteil- les, présentées en plaquettes, bâtennets or sous des formes similaires; pâtes à base de	u.	

sous des formes similaires; pâtes à base de gélatine pour reproductions graphiques, rou-

leaux d'imprimerie et usages similaires, môme sur support en papier ou en matières textiles

No. du T.D.C.		Rép.Pop. Chine	Corée Nord Mongolie Vietnam Nord
98.11	Pipes (y compris les ébauchons et les têtes); fume-cigare et fume-cigarette; bouts, tuyaux et autres pièces détachées	+	
98.12	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires	+	
98.13	Bucs pour corsets, pour vôtements ou acces- soires du vôtement et similaires	+	
98.14	Vaporisateurs de toilette, montés, leurs montures et têtes de montures	. <del>1</del> .	8 4
98.16	Mannequins et similaires; automates et scènes animées pour étalages	+	
	SECTION XXI		
	OBJETS D'ART, DE COLLECTION ET D'ANTIQUITE		
Chap. 99	Objets d'art, de collection et d'antiquité		
99.01	Tableaux, peintures et dessins faits entièrment à la main, à l'exclusion des dessins industriels du no. 49.06 et des articles manufacturés décorés à la main	<b>⊝−</b> +	
99.02	Gravures, estampes et lithographies origi- nales	# · ·	
99.03	Productions originales de l'art statuaire et de la sculpturo, en toutes matières	+	
99•04	Timbres-poste et analogues (entiers pos- taux, marques postales, etc.), timbres fiscaux et analogues, oblitérés, ou bien non oblitérés, mais n'ayant pas cours, ni destiné à avoir cours dans le pays de destination	+	
99.05	Collections et spécimens pour collections de zoologie et de botanique, de minéralogie et d'anatomic; objets pour collections présontant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique et numismatique		
99:06	Objets d'antiquité ayant plus de 100 ans d'âge	+	